



COMMUNE DE
FAVERGES-SEYTHENEX
(Haute-Savoie)

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 AVRIL 2022

Le Mardi 19 Avril 2022, à 18 heures 30, le conseil municipal de FAVERGES-SEYTHENEX, dûment convoqué le mercredi 13 Avril 2022, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques DALEX, Maire.

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,

Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Claude GAILLARD, Martine BRASSOUD, Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, *adjoints au maire*, Julien PORTIER, Florence GONZALES, Jean-Pierre PORTIER, Michèle TARDIVET-MERCIER, Bernard PAJANI, Liliane THORENS, Agnès BALLIEU, Michel VOISIN, François HUSAK, David DUNAND-CHATELLET, Véronique BOUCHET, Christiane LECUYER, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Séverine DESSUISE, Yves CREPEL, *conseillers municipaux*.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR : Christine DUMONT-THIOLLIERE a donné pouvoir à Georges VIGNIER, Sophie FERNANDEZ a donné pouvoir à Florence GONZALES, Mohammed FAYEK a donné pouvoir à Jacques DALEX, Gilles ANDREVON a donné pouvoir à Michel VOISIN, Alexandra HUSAK a donné pouvoir à François HUSAK, Anne-Marie BERNARD a donné pouvoir à Julie DENAMBRIDE, Jean-Claude TISSOT-ROSSET a donné pouvoir à Damien VACHERAND-DENAND, Charline MAURICE a donné pouvoir à Séverine DESSUISE, Catherine FRANÇOIS a donné pouvoir à Yves CREPEL

ABSENTS :

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI.

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 24
- représentés : 9
- absents ou excusés : 0
- votants : 33

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Jacques DALEX, Maire. Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h33.

Monsieur le Maire informe que le procès-verbal du dernier conseil sera approuvé ultérieurement.

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Bernard PAJANI, en qualité de secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 – Installation d'une conseillère municipale en remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Philippe STRAPPAZZON, Conseiller Municipal, Adjoint au Maire, issu de la liste " Envie commune", a démissionné de son mandat.

Monsieur le Maire rappelle que la démission du Conseiller Municipal Adjoint au Maire est définitive à compter de son acceptation par le préfet (Art L2122-15 du CGCT).

Monsieur Philippe STRAPPAZZON a réceptionné l'acceptation de Monsieur le Préfet en date du 9 Avril 2022.

Les modalités de remplacement sont prévues par l'article L. 270 du code électoral : « *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.* »

Aucune condition, notamment de sexe, n'est prévue pour la désignation d'un conseiller municipal pour succéder au conseiller municipal démissionnaire. Le conseiller municipal démissionnaire sera donc remplacé par le suivant de liste.

Conformément aux dispositions de l'article L 270 du Code Electoral, Madame Christiane LECUYER suivante sur la liste « Envie commune » est appelée à siéger au sein du Conseil Municipal.

Il est demandé au conseil municipal :

- ✚ De prendre acte de l'installation de Madame Christiane LECUYER au sein du conseil municipal en remplacement de Monsieur Philippe STRAPPAZZON.
- ✚ De prendre acte de la modification du tableau du Conseil Municipal.
- ✚ D'autoriser le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé et après en avoir pris acte, le Conseil Municipal :

- ✚ PREND acte de l'installation de Madame Christiane LECUYER au sein du conseil municipal en remplacement de Monsieur Philippe STRAPPAZZON.
- ✚ PREND acte de la modification du tableau du Conseil Municipal.
- ✚ AUTORISE le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2 – Suppression d'un poste d'adjoint

Vu le code CGCT notamment les articles L2121-4, R2121-2 et R2121-4,
Vu le code électoral notamment son article L270,
Vu la délibération n° DEL.2020-IV-95 portant création de 9 postes d'Adjoints au Maire,
Vu la délibération n°DEL.2020-IV-96 portant élection des Adjoints au Maire

Vu les arrêtés municipaux A.2020-G-287 , A.2020-G-145

Portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Philippe STRAPPAZZON (6^{ème} adjoint),

Vu la démission de Monsieur Philippe STRAPPAZZON acceptée par Monsieur le Préfet et effective à compter du 9 Avril 2022,

Considérant que Monsieur Philippe STRAPPAZZON a reçu délégation de signature et de fonction dans les domaines de :

- Jumelage
- Culture
- Communication
- Les autorisations de fermeture de cercueil ;
- Les autorisations d'inhumation et d'exhumation ;
- Les autorisations de crémation.

Considérant que les missions précédemment exercées par Monsieur Philippe STRAPPAZZON seront redistribuées à plusieurs Adjoints en exercice,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau du Conseil Municipal et le rang des Adjoints ainsi que l'enveloppe des indemnités des élus calculée sur l'indice brut terminal de la fonction publique et sur la base de 8 adjoints en exercice plus Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur :

- La suppression du poste de 6e Adjoint au Maire
- La fixation du nombre d'Adjoints au Maire à 8 adjoints.
- L'actualisation du tableau du Conseil Municipal tel qu'annexé à la présente délibération
- La modification de l'enveloppe des indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjoints telle qu'annexée à la présente délibération.

Discussions :

Monsieur Yves Crepel souhaite avoir des informations sur la modification du tableau des adjoints au Maire et notamment savoir ce que signifie modification du tableau et modification des indemnités de fonction?

Madame la directrice générale des services, Marie-Christine Paviet précise que le tableau est un document administratif qui doit être envoyé à la préfecture chaque fois qu'il y a des changements d'élus.

Monsieur le Maire informe que les indemnités étant calculées sur 9 adjoints, comme il n'y en a plus que 8, c'est par conséquent l'enveloppe qui change.

Monsieur Yves Crepel demande qui va reprendre les fonctions de Monsieur Philippe STRAPPAZZON.

Monsieur le Maire précise qu'il va y voir un travail de concertation avec les adjoints afin de répartir les responsabilités de Monsieur STRAPPAZZON. Pour l'instant, c'est le Monsieur le Maire qui reprend ses fonctions en attendant une redistribution.

Madame Séverine Dessuise prend la parole pour expliquer le vote de son groupe.

« Chers collègues. Évidemment, sans grande surprise, nous voterons CONTRE cette suppression de poste d'adjoint à la Culture qui symboliquement, nous semble très forte de sens. Évidemment, nous avons bien entendu et nous connaissons par avance l'argument de l'économie des indemnités d'adjoint en réduisant leur nombre et en répartissant ainsi les délégations. Nous voyons surtout l'aspect assez démagogique de cet argument... Au-delà de l'argument budgétaire, cette répartition des délégations sur les autres adjoints ou sur d'autres conseillers nous interroge car il nous semble quand même que chacun des adjoints a déjà fort à faire avec ses délégations et ses missions, en tout cas c'est ce qui ressort des échanges lors des commissions. Comment vont-ils alors pouvoir encore gérer les dossiers importants liées à la communication (il y a à faire sur ce sujet pour mieux mobiliser les habitants) Et surtout sur la culture : Quel temps sur les liens avec les associations culturelles ? Quel temps pour le travail sur une salle de spectacle, « salle de spectacle pour répondre aux besoins associatifs et permettre le développement d'une offre culturelle professionnelle de qualité », promesse de campagne à moins qu'elle ne soit déjà abandonnée et réduite juste à quelques aménagements de la salle polyvalente ? Quel travail avec les deux grosses structures culturelles, la Soierie et l'École des Arts vivants qui demandent un suivi assez conséquent lié à leur convention d'objectifs et qui demandent en plus des liens avec les autres collectivités comme le Département ? Quel temps pour les échanges avec les autres partenaires institutionnels comme la DRAC et l'Éducation Nationale pour Fabric'Art. ? avec le ministère de Culture pour la Micro-Folie ? Quels messages leur envoie-t-on ? Enfin, nous savons que vous allez nous dire que ce n'est pas parce qu'il n'y a plus d'adjoints que la culture ne sera plus présente, que vous allez travailler autrement Permettez-nous de douter de toutes ces promesses et à nouveau d'afficher pleinement notre désaccord. Car pour nous cette suppression du poste d'adjoint, spécifiquement dédiée à la Culture, nous semble un très très mauvais signe et un symbole lourd de sens, notamment dans cette période d'entre deux tours de présidentielle où des valeurs démocratiques sont à défendre. Lundi, dans les matins de France Culture de Guillaume Erner, Emmanuel Macron que vous soutenez pour ces élections, était interrogé sur la culture "Compte tenu des difficultés de la question politique et des tensions, la question culturelle est un ciment. Je pense qu'elle fait partie des réponses. L'Éducation, la culture sont des réponses à cette espèce de diffraction de la question politique." Cela montre à quel point nous ne partageons pas la même vision de la culture, comme moyen de créer du vivre ensemble. Si les enjeux citoyens étaient réellement comme vous essayez de le faire croire au centre de vos préoccupations, la culture aurait une place de choix dans les politiques publiques que vous allez mener et donc vous comprendriez pleinement la nécessité d'avoir un adjoint à la culture... Car non la culture ce n'est pas seulement de l'animation, pour amuser les citoyens de temps en temps, c'est de l'éducation, de la citoyenneté, du vivre ensemble et de l'émancipation. Cette suppression nous inquiète très fortement pour la pérennité des associations culturelles qui font vivre une vraie dynamique d'éducation artistique et culturelle mais surtout pour la pérennité de Fabric'Art .. Alors que la convention a déjà fait l'objet d'une prolongation exceptionnelle d'un an, il fallait d'urgence travailler à la construction en commun d'un nouveau Projet Culturel de territoire et d'un Plan Local d'Éducation Artistique. Normalement avant fin 2022, ce travail était déjà très en retard et on se demande maintenant comment il va pouvoir être poursuivi. Pour toutes ces craintes, et surtout pour le symbole très fort qui se lit derrière cette suppression et qui donne à nouveau une image pas du tout positive et tournée vers l'avenir de notre commune, nous voterons CONTRE. Et nous espérons chers collègues, conseillers municipaux, alors que nous savons que pour beaucoup d'entre vous aussi le développement d'un accès à la culture pour tous est important. Vous qui avez affirmé dans votre programme une « envie commune de culture » et qui avez affirmé « loin de nous l'idée de tout défaire en matière culturelle », comprendrez pleinement le risque et les enjeux de cette suppression.. Vous avez aussi le devoir de prendre position ou bien de cautionner..." Merci pour votre attention

Monsieur le Maire rassure l'assemblée en précisant que la culture restera présente dans l'action de la commune.

Il explique « Nous allons veiller à la poursuite des actions dans ce domaine-là. Je vous rappelle que la suppression d'un adjoint n'interdit pas de recréer un poste par la suite. Rien n'est définitif, nous avons un délai de 15 jours, nous voulions avoir une réflexion et ne rien faire dans la précipitation. Les associations à caractère culturel n'ont pas de craintes à avoir, et Fabric' Arts se poursuivra. »

Madame Julie Denambride rejoint l'opinion de Madame Dessuise, « nous nous interrogeons sur comment le lien va se faire avec les associations. Quelles directions souhaitez-vous donner à la culture ? Nous aurions

voulu savoir quels adjoints vont pouvoir prendre cette charge supplémentaire car certains sont déjà surchargés, notamment avec le transfert du CCAS et du personnel. »

Monsieur le Maire répond que c'est gentil de s'inquiéter pour les adjoints mais que la commune va s'organiser et des propositions seront faites rapidement. Au prochain conseil, des informations très précises pourront être données. Il est organisé en parallèle un service avec la mise en place d'une grande Direction de l'éducation, du sport, de la culture, de la citoyenneté et de l'animation.

Il ajoute que Monsieur P. STRAPPAZZON n'a pas émis de désaccord sur la politique culturelle que mène la commune mais qu'il a estimé n'avoir pas tous les moyens souhaitables.

Ceci exposé et après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la suppression du poste de 6 e Adjoint au Maire
- **APPROUVE** la fixation du nombre d'Adjoints au Maire à 8 adjoints.
- **APPROUVE** l'actualisation du tableau du Conseil Municipal tel qu'annexé à la présente délibération
- **APPROUVE** la modification de l'enveloppe des indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjoints telle qu'annexée à la présente délibération.

- **Contre : 4**

Séverine Dessuise - Charline Maurice - Yves Crepel - Catherine François

- **Abstention : 4**

Damien Vacherand-Denand - Julie Denambride - Anne-Marie Bernard - Jean-Claude Tissot-Rosset

QUESTIONS DIVERSES

Information municipale

Madame Christine Lecuyer prend la parole :

« Je m'attendais à un moment ou a un autre à siéger au Conseil, j'espère que je pourrai travailler correctement. Je vais voir dans quelles commissions je vais être nommée. Je suis très engagée comme je le suis pour la Soierie. Je vous remercie pour votre accueil. »

Monsieur Yves Crepel souhaite connaître l'ordre du jour du conseil du 27 Avril prochain.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agira de créations de postes suite au Comité technique récent. Il faut lancer les annonces, embaucher les personnes qui ont souvent trois mois de délais pour se libérer. Il y a aussi des départs en retraite.

Pour information, **Monsieur le Maire** rappelle que le Jeudi 21 Avril matin à 10 h, se tiendra la commémoration de la déportation ainsi qu'une réunion le 20 Avril à Saint Ferréol sur le Scot.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19h00.